Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260302-DCM_2026_012-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/012

SÉANCE DU 2 MARS 2026
Dûment convoquée le 16 février 2026

VIE INSTITUTIONNELLE / INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le lundi 2 mars 2026 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pierrik NÉVANNEN, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : NÉVANNEN Pierrik, ÉVANO Jean-Claude, POTHIER Danièle, GUÉHO Geneviève, de CORSON Alain, LE NORCY Christophe, ARDEVEN Jean, CARLISI Valérie, LE NORCY Rozenn, BOUREAU Gaëlle, MORIN Johann, LIMA Pedro, KERVORGANT Fabienne, BABINOT Théo, MOËLO Jean-Yves, GUILLERMINE Lucien, THUILIER Paul.

Étaient Absents : AULNETTE Jacques, THOMAS Claude, QUÉFFELEC Élodie, CLOAREC Olivier, CLÉMENCE Mathieu, BASSO Clémentine, MAERTENS Grégory, RAUDE Yannick, CARRÉ Sébastien, LESQUER Élodie.

Pouvoirs : AULNETTE Jacques donne pouvoir à NÉVANNEN Pierrik
THOMAS Claude donne pouvoir à de CORSON Alain

Secrétaire de séance : CARLISI Valérie

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 17
- représentés : 2
- votants : 19

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-4 relatif à la démission des conseillers municipaux ;

VU le Code Electoral, notamment les articles L. 228 et L. 270 relatifs aux modalités de remplacement des conseillers municipaux élus dont le poste est devenu vacant ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2020 fixant l'état des listes des candidats pour le 1er tour de scrutin des élections municipales du 15 mars 2020 dans les communes de 1 000 habitants et plus ;

VU le courrier de Monsieur Marcel DRONVAL en date du 24 janvier 2026, reçu en Mairie le 26 janvier, adressé à Monsieur le Maire, l'informant de sa démission du Conseil Municipal ;

Par courrier en date du 24 janvier 2026, reçu en Mairie le 26 janvier, adressé à Monsieur le Maire, Monsieur Marcel DRONVAL, candidat sur la liste « Un souffle nouveau pour Pont-Scorff », a présenté sa démission du Conseil Municipal. Cette démission est devenue effective dès sa réception par Monsieur le Maire le 26 janvier 2026.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, le siège de conseiller municipal devenu vacant est pourvu par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée.

Madame Élodie LESQUER, suivante sur la liste, n'ayant pas expressément refusé ce siège qui lui revient de droit, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de cette dernière en qualité de conseillère municipale.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260302-DCM_2026_012-DE

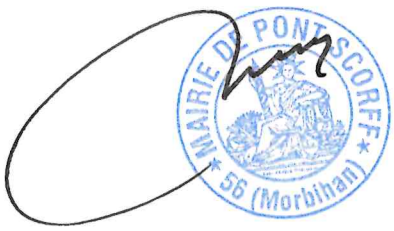
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

PREND ACTE de l'installation de Madame Élodie LESQUER en qualité de conseillère municipale.

Fait le 2 mars 2026

Le Maire,
Pierrik NÉVANNEN

La secrétaire de séance,
Valérie CARLISI



Publié le 4 mars 2026
Transmis en Préfecture le 4 mars 2026
Document exécutoire à compter du 4 mars 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.